



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BRETAGNE

SYNTHESE

PREFIGURATION D'UNE CELLULE REGIONALE DEDIEE A LA STRUCTURATION DE LA FILIERE METIERS D'ART EN BRETAGNE

janvier/septembre 2018

Samuel GAFFOGLIO – Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne
Elisa HELLOT – Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne

Remerciements

En préambule de ce rapport, le réseau des CMA de Bretagne remercie le Conseil régional de Bretagne de s'être emparé du sujet de la dynamisation du secteur des Métiers d'art et d'avoir, pour ce faire, mandaté la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne pour la réalisation d'une étude de préfiguration d'une cellule régionale dédiée à la structuration de cette filière.

L'étude a été réalisée grâce aux échanges nourris avec les acteurs publics et privés impliqués sur ce secteur à savoir les membres-invités des comités de pilotage, les professionnels ayant répondu à notre enquête et à nos différentes sollicitations et les structures d'accompagnement des entreprises.

Un grand merci à tous pour vos précieuses contributions :

Madame Leïla ABDEL-KADER, Monsieur Jean-François ALLAIN, Monsieur Ronan ALLOT, Madame Jacquelin BAGOT, Madame Elizabeth BLAIN, Monsieur Laurent BOTREL, Monsieur Yves BRAND'HONNEUR, Madame Delphine CADIEU, Madame Isabelle CLEMENT, Monsieur Stéphane DELEAU, Monsieur Jérémie DOFFIN, Madame Séverine DRAMET, Monsieur Christophe EVELLIN, Monsieur Jean-Marie FOUILLEUL, Monsieur Yann GABORIAU, Monsieur Olivier GUILBAUD, Monsieur Henri HELMBOLD, Madame Anne-Laure JAOUEN-JEGO, Monsieur Donaïg JOUBIN, Monsieur Stéphane LARHANT, Madame Marie LE BERRE, Madame Delphine LE BLET, Monsieur Jean-Yves LE BOT, Monsieur Jean-Pierre LE GOFF, Monsieur Didier LE HEN, Madame Stéphanie MATEOS, Madame Anaëlle MONNOT, Madame Gwenaëlle MUZELLEC, Monsieur Stéphane NEUMAGER, Monsieur Charles PASINO, Monsieur Claude PELLECTIER, Monsieur Patrick PERSON, Madame Emma-PREMEL-CABIC, Monsieur Frédéric ROBERT, Monsieur Yannick ROBERT, Madame Uli ROSSBACK, Monsieur Patrice TRAVAILLARD, Madame Sophie ANFRAY, Madame Nathalie BIHAN, Madame Mathilde BRULARD, Monsieur Philippe CLOSIER, Madame Ninon DERIENZO, Monsieur Anthony GASPERIN, Madame Loïca HAMERY, Monsieur Jean-Pierre JEHAN, Madame Marie LAGADEC, Madame Pascale LAGORCE, Madame Armelle LAMBERT, Monsieur Stéphane LEMIRE, Madame Céline LUCSKO, Monsieur Aurélien BABO, Monsieur BERTRAND Jean-François, Monsieur Laurent BOTREL, Madame BOURHIS Cécile, Monsieur Yves BRAND'HONNEUR, Madame Isabelle CLEMENT, Monsieur JUILHA Romain, Madame Nathalie MEINDRE, Monsieur Yves NEUMAGER, Madame Judith QUENTEL, Monsieur Alexis SAINTE-MARIE, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Danièle YVERGNIAUX

Introduction

À l'heure où l'on sent poindre une remise en cause par les consommateurs des productions industrielles de masse, les Métiers d'art apparaissent comme une opportunité de satisfaire une demande croissante d'authenticité et de maîtrise des savoir-faire traditionnels. Suscitant un réel engouement du public, l'édition 2018 des Journées Européennes des Métiers d'Art corrobore cette tendance en comptabilisant une affluence de plus de 1,3 millions de visiteurs à travers toute la France.

Ainsi, afin d'offrir aux 2000 professionnels bretons des Métiers d'art en activité principale recensés par le Conseil Culturel de Bretagne en 2016, les accompagnements nécessaires à leur développement, le Conseil régional de Bretagne lance une étude de préfiguration d'une cellule régionale chargée de la mise en œuvre d'une dynamique de filière sur le territoire breton. L'objectif de celle-ci :

- appréhender le secteur d'activité et ses problématiques stratégiques,
- identifier les professionnels bretons des Métiers d'arts,
- recenser et analyser leurs besoins,
- préconiser une offre de services portée par une cellule régionale dédiée aux Métiers d'arts,
- comparer les modèles de gouvernance d'une dynamique de filière.

Le secteur des Métiers d'art s'inscrivant dans une transversalité des politiques publiques à visée culturelle, touristique et économique, cette étude de 9 mois, a été suivie par un comité de pilotage réunissant le Conseil régional de Bretagne, le réseau des CMA de Bretagne, des professionnels engagés, Ateliers d'Art de France, l'Institut National des Métiers d'art et l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne.

Méthodologie

Une enquête (quantitative et qualitative) basée sur un panel représentant près de 18% des professionnels des Métiers d'art bretons, sécurisant les résultats statistiques.

Recherches bibliographiques	Du 03/01 au 15/03
Entretiens exploratoires (20 entretiens)	Du 15/01 au 15/02
Préparation de l'enquête qualitative et quantitative	Du 15/02 au 30/03
Réalisation, traitement et analyse de l'enquête qualitative (32 entretiens) et quantitative (299 réponses au questionnaire web)	Du 02/04 au 14/07
Benchmark	Du 02/04 au 14/07
Réalisation des livrables	Du 14/07 au 30/09

Partie 1 : Définition du secteur des Métiers d'art

Un métier d'art se définit par l'association de trois critères ¹ :

- La mise en œuvre de savoir-faire complexes pour transformer la matière
- La production d'objets uniques ou de petites séries présentant un caractère artistique
- La maîtrise par le professionnel du métier dans sa globalité

Les Métiers d'art représentent alors 198 Métiers et 83 spécialités, répartis en 16 domaines ²: l'architecture et les jardins, l'ameublement et la décoration, le luminaire, la bijouterie/joaillerie/orfèvrerie/horlogerie, le métal, la céramique, le verre et le cristal, la tableterie, la mode et les accessoires, le textile, le cuir, le spectacle, le papier/graphisme/impression, les jeux/jouets/ouvrages mécaniques, la facture instrumentale, la restauration

Partie 2 : État des lieux du secteur des Métiers d'art breton

Les résultats de l'enquête démontrent que :

- Les Métiers traditionnels de la Bretagne sont largement représentés : Céramique (21.1%), Ameublement et décoration (15.6%), Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et horlogerie (12.2%), Textile (12.2%), Cuir (7%), Mode (7%), Métal (7%)
- Les entreprises à près de 95% sont unipersonnelles (dont 71% de microentreprises), elles sont issues de la création ex nihilo et génèrent pour 84% d'entre-elles, des CA très faibles.
- Un secteur d'activité nécessitant des positionnements sur des marchés à haute technicité et valeur-ajoutée, favorisant le développement de formations techniques, jusqu'alors très largement assurées par des professionnels sans agrément.
- Un profil très singulier pour ces entrepreneurs puisque près de la moitié sont des personnes en reconversion (pour qui la formation technique reste une nécessité) et une grande majorité (72%) sont des femmes. 3 profils types de professionnels sont alors identifiés :
 - Les professionnels bénéficiant de revenus complémentaires (principalement le RSA) représentant 84% des répondants à l'enquête. Installés en microentreprise, ces entrepreneurs réalisent un chiffre d'affaires annuel moyen faible puisqu'il est compris entre 10 000 et 30 000 €. Ces entreprises n'emploient aucun salarié. Disposant de moyens financiers limités pour une adhésion ou une cotisation à une filière, ils expriment des besoins d'accompagnement socio-professionnel.
 - Les entreprises en phase de développement commercial, représentant 10% des répondants de l'enquête. Caractérisé par des entreprises plutôt jeunes, en démarrage d'activité, ce sont souvent des professionnels en reconversion et sont donc en forte demande de formations techniques et d'accompagnement commercial. Concernant le choix du statut juridique, la répartition est plus diversifiée puisque que 33% sont des entreprises individuelles en micro, 50% des entreprises individuelles au réel et 13% des sociétés. Le chiffre d'affaires annuel moyen de ces entreprises est compris entre 30 000 et 80 000 €.

¹ Cf. l'article 22 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 complété de l'article 44 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016

² Cf. l'arrêté du 24 décembre 2015 et publié au Journal Officiel le 31 janvier 2016

- Les entreprises structurées « les locomotives » du secteur représentant 6% des répondants à l'enquête. Les statuts juridiques se répartissent entre les entreprises individuelles au réel (47%) et les sociétés (53%). Le chiffre d'affaires annuel de ce profil est supérieur à 80 000 € et connaît une grande variabilité, celui-ci pouvant se chiffrer en millions d'euros. Concernant leur clientèle, 53% des professionnels travaillent à l'échelle nationale et 67% à l'échelle internationale. 47% de ces entreprises créent des emplois sur le territoire (40% embauchent de 2 à 5 salariés et 7% entre 5 et 10 salariés) et 53 % des professionnels travaillent seuls dans leur entreprise. Ces entreprises peuvent se caractériser ainsi : des entreprises plus âgées, bien implantées sur le territoire et dans leur secteur d'activité. Compte-tenu de leur très bonne implantation sur les marchés, ces entreprises expriment principalement des besoins relatifs à la promotion du secteur, des savoir-faire et de la filière.

Partie 3 : La préconisation d'une offre de service dédiée aux Métiers d'art

Une analyse de l'offre d'accompagnement existante sur le territoire et répondant aux besoins exprimés par les professionnels des Métiers d'art a été réalisée. Son objectif : identifier les missions prioritaires de la cellule Métiers d'arts, à concentrer sur des besoins non couverts par les politiques publiques déjà mises en œuvre sur le territoire breton.

Ainsi, la cellule Métiers d'art aura pour missions :

- Faire connaître la cellule à l'ensemble des parties prenantes
- Animer le secteur/relayer sur tous les territoires (informations montantes et descendantes)
- Développer une expertise sectorielle et diffuser une veille auprès des professionnels
- Accompagner le développement économique des professionnels et la pérennisation des savoir-faire en Bretagne (salons professionnels, formations, réseaux, études)
- Promouvoir les valeurs et les spécificités du secteur (salons attractivité, campagne de communication)

Ainsi, il apparaît que la cellule Métiers d'art aura trois objectifs principaux en 2019, à savoir :

- relayer par une communication qualifiée et ciblée les actualités, les dispositifs, les formations et les aides existants au travers de supports de communication dédiés (projet de site internet, de newsletter)
- mettre en œuvre des aides directes aux professionnels dans le cadre de présences collectives sur des salons professionnels français
- fédérer les professionnels des Métiers d'art dans des dynamiques collectives

Ces missions devront être encadrées dans un plan d'actions 2019/2020 multi-partenarial.

Partie 4 : la gouvernance de la cellule régionale Métiers d'art

Compte-tenu de l'ambition politique portée par le Conseil régional de Bretagne et de la volonté exprimée par les partenaires de collaborer à cette dynamique de développement de l'activité des professionnels des Métiers d'art et du rayonnement de la filière bretonne, il est prévu dès le premier trimestre 2019 :

Le déploiement d'actions opérationnelles : l'animation à temps complet de la cellule régionale sera assurée par un collaborateur du réseau des CMA de Bretagne, qui sera dès lors chargé de déployer les actions à destination des professionnels des Métiers d'art

Le suivi des actions opérationnelles : l'évaluation et la réorientation des actions mises en œuvre par la cellule régionale seront assurées par les membres du comité de pilotage, composé de partenaires publics et professionnels.

La structuration de l'écosystème : cette impulsion vise aussi à fédérer les partenaires investis sur les Métiers d'art (Conseil régional, Réseau des CMA de Bretagne, INMA, AAF, Collectivités territoriales, Ecoles..) afin d'assurer la complémentarité et la lisibilité des différentes interventions auprès des professionnels.

Cette gouvernance, portant sur le triptyque Structuration/Animation/Evaluation, sera le facteur de succès de cet enjeu partagé, de dynamisation de la filière Métiers d'art en Bretagne sur la période 2019/2020.

Conclusion

Compte-tenu de sa diversité, représentée par plus de 200 métiers et spécialités, le secteur des Métiers d'art connaît des difficultés de reconnaissance auprès du grand public et des partenaires institutionnels. A la croisée des chemins entre le secteur d'activité économique traditionnel artisanal et l'environnement artistique, le secteur des Métiers d'art cherche sa place au sein de l'économie régionale.

Ainsi, bien que bénéficiant d'un ancrage territorial fort et d'un engouement croissant des consommateurs, le secteur peine à se développer économiquement. En effet, il apparaît qu'environ 80% des professionnels bretons réaliseraient moins de 20 000 € de chiffre d'affaires annuel.

Ce constat s'explique, au-delà du difficile rapprochement des sphères économique et artistique, inhérente à ce secteur, par le profil atypique et très hétérogène des professionnels.

Une large majorité d'entreprises unipersonnelles, créées ex nihilo, dont 1 créateur sur 2 est issu d'une reconversion professionnelle. Dès lors, la question de l'adéquation entre, la demande, sur des marchés de niche à haute valeur-ajoutée, d'un produit manufacturé, de grande qualité technique, unique voire de petite série, et l'offre proposée par des professionnels massivement en demande de formations techniques et souvent isolés doit être posée. A cette lacune technique, s'ajoute très souvent celle du pilotage et de la gestion d'une entreprise commerciale, positionnée sur des marchés haut de gamme extrêmement concurrentiels.

Aussi, sur une population estimée de 2 000 professionnels, il semble qu'environ 20% des professionnels bretons répondent déjà aux standards induits par le secteur, à savoir allier technicité, innovation et marchés internationaux, les autres nécessitant un accompagnement pour y parvenir.

Ce dynamisme est celui sur lequel il convient, dès lors, de s'appuyer pour « embarquer » une large majorité de professionnels dans une dynamique collective de structuration de la filière Métiers d'art en Bretagne, seule condition au développement pérenne de ce secteur sur les territoires. Celle-ci s'inscrirait alors dans les missions suivantes :

- **Animer, Relayer les informations auprès des territoires et des professionnels,**
- **Accompagner le développement économique des professionnels et la pérennisation des savoir-faire en Bretagne (salons professionnels, formations, réseaux, études),**
- **Promouvoir les valeurs et les spécificités du secteur (salons attractivité, campagne de communication)**

Susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes, créer une émulation sur les territoires et assurer sa légitimité sectorielle sont alors les prérequis à la constitution et à l'animation de cette dynamique de filière bretonne.